

En octobre 2016, un séminaire national accueillera sur le site près de 200 animateurs et gestionnaires de sites Ramsar français ou étrangers qui viendront témoigner de leurs expériences auprès d'élus et techniciens normands. Depuis quelques mois, le recrutement d'un agent dédié à l'animation du label a contribué déjà à développer des actions de sensibilisation et d'éducation des publics. Il s'agit alors de mieux faire comprendre l'intérêt des zones humides et de valoriser les actions de restauration engagées.

\* Adopté en 1971 dans la cité iranienne de Ramsar, le traité porte désormais le nom de la ville. Il est entré en vigueur en 1975 et a été ratifié en 1986 par la France. 168 nations réparties sur la planète, participent à cette convention.

## La vie communale

### Hommage :

Olivier JOURDAN, notre 3ème adjoint, nous a quitté subitement fin décembre 2015, à l'âge de 54 ans. Il restera pour le maire, l'ensemble du conseil municipal et le personnel communal, un homme plein de gentillesse, d'humour et un ami avec qui nous aimions partager et débattre. Nos pensées vont également vers Catherine, sa compagne, et ses enfants.

Suite à cette disparition, le conseil municipal a opté à l'unanimité, pour le maintien du poste de 3ème adjoint au Maire et a désigné pour reprendre cette fonction, le conseiller municipal : Jean-Pierre PROUIN qui est déjà très présent au sein de la mairie.



### Bourse aux vêtements :

Le 24 avril, les parents d'élèves organisent dans la salle des fêtes une bourse aux vêtements de 9h30 à 18h. Sur réservation au : 0610178155 ou au 0638399584



### Le comité des fêtes :

Le 24 avril, Saint Mards de Blacarville animations, organise autour de la salle des fêtes un marché aux fleurs et aux végétaux de 9h à 18h. Entrée gratuite.



### Témoignages :

Dans le but de recueillir des témoignages des aînés de Saint Mards de Blacarville, Mme Martine Pillon, qui habite notre village depuis de nombreuses années, a le souhait de rencontrer des personnes désireuses de parler de la vie de la commune, autrefois. Le conseil municipal l'encourage dans sa démarche.

## Zoom sur : ...

Le Groupe DECO situé 9 rue de la couture à Saint-Mards de Blacarville. Tél. : 02 32 42 58 95- E-mail : dponline@orange.fr Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18 h



Le Bureau d'Etude, Déco Paysage vous propose de

créer un plan de votre jardin en 3D tout en respectant vos choix, ainsi qu'une liste des végétaux adaptés à ce nouvel aménagement et un devis afin que vous puissiez vous rendre compte du résultat final. Une équipe sur le terrain, réalisera les plans conçus par le Bureau d'Etude. Les services sont multiples : réalisation d'une terrasse, d'une piscine ou encore d'une baignade naturelle tout en passant par le paysagisme d'intérieur.



Déco Paysage Online est un tout nouveau système permettant

une vente en ligne de végétaux mais aussi de paillages, minéraux et de matériaux de jardin tels des clôtures. Mais le point d'orgue est sûrement la possibilité pour vous de faire une demande d'aménagement de jardin en ligne

grâce à un formulaire et à des photos et informations sur vos envies. Nous pourrions alors concevoir un aménagement personnalisé tout en respectant vos désirs.



D'éco Plus, c' est 3 employés mettant à profit leurs connaissances

et leurs compétences dans divers travaux de jardinage afin de remettre à neuf votre jardin (taille de haies, tonte, entretien des pelouses, élagage d'arbres). Elle peut également planter et entretenir vos végétaux. Leur travail passe aussi par le nettoyage : piscine ou massif, leur travail sera toujours aussi minutieux.



D'éco Rénov' œuvre dans divers corps de métiers pour satisfaire au mieux votre demande ( maçonnerie, menuiserie, isolation ou même la couverture). Travaux d'extérieur ou d'intérieur, D'éco Rénov' vous offre un travail soigné et compétent.



# L'actu de Saint Mards de Blacarville

toutes les informations sur votre commune

Mesdames, Messieurs,

Le printemps est arrivé, c'est le moment de prendre à nouveau la parole sur les sujets d'actualité : le regroupement des communes, l'arrivée de la TNT HD mais c'est aussi la période du vote des subventions pour nos associations, ce qui n'est pas simple dans une période de restriction budgétaire.

Avril est aussi un mois à retenir car il s'agira de voter le budget municipal qui va programmer les investissements de l'année 2016. Nous vous le présenterons dans le prochain bulletin.



-l'émergence des nouvelles communes

-les boucles de la Seine

-le PLUI

-la vie communale

-la TNT HD

- ZOOM sur...

Bulletin communal de Saint Mards de Blacarville

Directeur de la publication : Didier Swertvaeger. Rédaction : Sophie Juin, Morgane Bachelet, Virginie Malaboëuf, Marie Claire Saillard, Guillaume Aubin. Photo : T.Houyel. Impression : 500 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.

# L'émergence des communes nouvelles



La France compte un nombre élevé de petites communes avec peu de moyens, qui a amené l'État à rechercher des modalités de regroupement des communes. Le gouvernement a engagé une réforme profonde des collectivités territoriales, destinée à rendre le fonctionnement des institutions locales plus économiques tout en améliorant leur gouvernance. L'adoption de la loi no 2010-1563 du 16 décembre 2010 permet la création d'un régime de regroupement des communes, les « communes nouvelles ». Au 1er janvier 2016, 1 090 communes ont fusionné pour former 317 communes nouvelles. Elles rassemblent une population totale de 1 108 761 habitants, soit 1,65 % de la population totale de la France. Certains départements sont particulièrement novateurs

en la matière de création de communes nouvelles. Gardant la tête de liste, la Manche affiche la création de 36 communes nouvelles, dont celle de Cherbourg-en-Contentin, issue de la transformation de la communauté urbaine. Le Maine-et-Loire et l'Orne suivent juste derrière avec respectivement 25 et 20 communes nouvelles. Dans leur ensemble, les communes nouvelles sont de petite taille, leur population moyenne s'établissant à 3 498 habitants. La plus petite est la commune nouvelle de Mièges, dans le Jura, qui regroupe 3 communes et 129 habitants. La plus grande est, bien sûr, la commune nouvelle de Cherbourg dans la Manche avec 83 785 habitants.

Pour information : La commune de Saint-Mards-de-Blacarville n'est pas, pour le moment, engagé dans une démarche de commune nouvelle.



## PLUI

Par délibération du 30/11/2015, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Pont-Audemer a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

### A quoi sert le PLUI ?

Le P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est un document d'urbanisme intercommunal qui remplacera à l'horizon de 2019 le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) actuellement en vigueur sur la commune de Saint-Mards-de-Blacarville. Ce document, qui est établi à l'échelle de la Communauté de Communes, fixe le projet global d'urbanisme et d'aménagement et

détermine en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. C'est sur cette base que seront instruites les demandes d'autorisation ou d'utilisation du sol : permis de construire, déclaration de travaux, permis de démolir, etc...

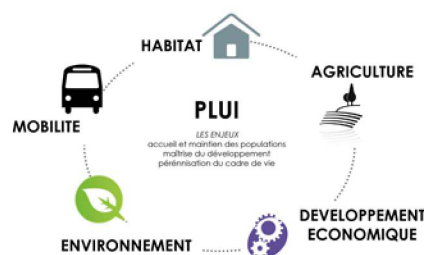
Quelles sont les modalités de concertation lors de l'élaboration de ce document ?

Si vous souhaitez obtenir des informations sur ce sujet, voici ci-après les modalités de concertation associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, fixées par délibération communautaire :

- Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques sur des secteurs géographiques à définir pour présenter la démarche du PLUI et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

- Communication locale :

- Via site internet et le bulletin d'information de la Communauté de communes
- Parution dans les bulletins municipaux ou lettres d'informations ou articles d'informations dans les journaux locaux.
- Exposition des éléments d'études au public qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études et des documents du PLUI.



□ Les éléments d'études, les documents du PLUI et un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions, qui pourront être adressés également par courrier à Monsieur le Président, seront mis à disposition du public à la mairie de chaque commune et aux services administratifs de la Communauté de communes à Pont-Audemer

## La TNT haute définition

Dans la nuit du 4 au 5 avril prochain, les chaînes disponibles sur la TNT seront désormais diffusées en haute définition (HD).

Cette évolution des normes de diffusion va permettre de dégager des fréquences pour le déploiement de l'internet à très haut débit. Nous vous informons que ce basculement risque d'entraîner pour certains d'entre vous des difficultés. En effet, si les foyers qui reçoivent la télévision par câble, satellite ou ADSL ne devraient pas rencontrer de problèmes, **les foyers recevant la télévision par antenne râteau (individuelle ou collective) devront posséder un équipement compatible avec la TNT haute définition sinon la diffusion sera pour eux interrompue.** Il convient donc, dès à présent, de vérifier que votre téléviseur est compatible avec la TNT Haute Définition.

Comment vérifier ? Une façon simple de constater si votre téléviseur est compatible :

- Aller sur la chaîne Arte (n°7 ou n°57), si le logo en haut à droite HD est affiché sur votre écran, votre équipement est compatible. Une simple nouvelle recherche des chaînes le 5 avril sera donc suffisante.

- S'il ne l'est pas, il faut probablement s'équiper d'un adaptateur.

Pour plus d'informations, vous pouvez utilement consulter le site internet mis en place en vue de ce basculement [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) ou appeler le centre d'appel au 0970 818 818.



## Les boucles de la Seine

Le label international Ramsar attribué au marais Vernier et à la Vallée de la Risle maritime.

Au printemps 2014, la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine-Normandie s'associaient pour porter une candidature au titre de la Convention internationale de Ramsar\* afin d'obtenir la labellisation de deux sites voisins et complémentaires : le marais Vernier et la vallée de la Risle maritime. Déjà identifié comme site Natura 2000, ce territoire constitue l'une des plus vastes zones humides du bassin Seine Normandie. Le périmètre concerne 3 Communautés de Communes : Quillebeuf-sur-Seine, Pont-Audemer et Beuzeville. Le marais Vernier abrite un patrimoine naturel remarquable, comprenant à la fois la plus vaste tourbière naturelle de France et la Grand'Mare, étang d'origine naturelle de 46 hectares. Celui-ci s'avère une indispensable zone d'étape migratoire internationale pour l'avifaune. En proximité immédiate, la vallée de la Risle est en connexion directe avec l'estuaire de la Seine et se présente comme une large vallée comprenant de vastes prairies bocagères. L'eau y est présente entre mares, zones humides et cours d'eau où de nombreuses espèces de poissons migrateurs sont accueillies comme la truite de mer ou l'anguille. Rivière côtière, la Risle est une zone de transition entre eaux salées et eaux douces. A

l'échelle internationale, le traité de Ramsar offre un cadre pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Il s'agit du seul traité mondial du secteur environnemental portant sur un écosystème particulier. Le 26 avril 2016, la distinction sera remise officiellement aux 4 partenaires du projet. Cette inscription à l'échelle internationale valorise les efforts déjà menés et encourage leurs actions de conservation et d'utilisation rationnelle sur la zone humide du marais Vernier-Risle maritime. Avec ce label, le site devient le 44ème site Ramsar en France, dont fait partie la baie du Mont-Saint-Michel. Dans ce type de projet, la dimension sociale et culturelle liée au territoire s'impose comme essentielle car la population locale, parmi lesquels les agriculteurs, pêcheurs ou chasseurs, doit s'approprier cette opportunité de préservation, de valorisation et de développement touristique d'un territoire singulier.

